

MESSAGE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 3^{ème} ET DE LYCÉE
Ces dispositions ne concernent pas les élèves lycéens déjà boursiers

Service interdépartemental des
bourses - SIB

Madame, Monsieur,

Vous avez la possibilité, **du 28 mars au 4 juillet 2019**, de déposer un dossier de demande de bourse de lycée auprès de l'établissement fréquenté par votre enfant. J'attire votre attention sur la nécessité de remettre le dossier même si :

Dossier suivi par
Estelle LE GOFF

Téléphone
02 33 06 92 48

Courriel
dsden50-boursiers
@ac-caen.fr

Marie BADIOU
Isabelle MARTEL
02 33 06 92 13

Nathalie PARENT
Béatrice PAUL
02 33 06 92 38

Emilie NEEL
Nathalie GERARD
02 33 06 92 15

Maurine LOQUET-GORAU
Christelle MULAC
02 33 06 92 07

Fax
02 33 57 97 08

12 rue de la chancellerie
BP 442
50002 Saint-Lô Cedex

<http://www.ac-caen.fr/ia50/>

- vous n'avez pas connaissance de l'orientation de votre enfant ou de son établissement d'accueil. Dans le cas où il changerait d'académie à la rentrée, le dossier doit tout de même être déposé dans l'établissement d'origine. En cas de droit ouvert, il vous appartiendra alors de prévenir le lycée d'accueil.
- il manque un justificatif à votre dossier, le service interdépartemental des bourses vous adressera alors une demande de pièce.

Je vous invite à vous rapprocher des services de l'établissement dans lequel est scolarisé votre enfant et à déposer au plus tôt votre demande de bourse.

Par ailleurs, afin d'évaluer votre droit à bourse, le ministère de l'Education nationale met à votre disposition un simulateur de bourse de lycée, en accès sur les sites suivants :

<http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee>

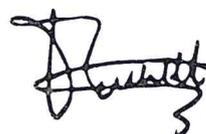
<https://www.ac-caen.fr/enseignement-et-formation/vie-de-leleve/l-action-sociale>.

Vous pouvez également contacter le service interdépartemental des bourses pour toute difficulté particulière.

Je vous rappelle que l'obtention d'une bourse nationale est un droit pour toutes les familles éligibles qui favorise la poursuite d'études qualifiantes. Je vous engage à faire valoir vos droits à cet égard.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'Education nationale de la Manche



Nathalie VILACÈQUE